

BULLETIN
DE LIAISON

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Vol. 24 n° 2 septembre 1999

FAFMRO



La reconnaissance et le financement des organismes



**Gouvernement et
organismes communautaires :
des positions irréconciliables ?**

Une AGA appartenant véritablement à ses membres

par Lucie Tétreault, présidente

Les 11 et 12 juin derniers se tenait la toute dernière assemblée générale annuelle du millénaire de la FAFMRQ. Elle fut l'occasion, pour ses membres, de s'appropriier plus que jamais cet événement et de faire connaître leurs points de vue sur diverses questions. De l'avis de plusieurs des personnes en présence, il s'agissait de l'une des plus belles assemblées jamais vécues par la Fédération : les débats y furent nombreux, intéressants, matures et l'assemblée véritablement vivante.

Outre les activités qui composent traditionnellement une assemblée générale annuelle, il y fut notamment question des priorités identifiées pour l'année 1999-2000. Parmi ces dernières, un important plan de restructuration concernant les comités régionaux devrait être mis en application dans l'année qui vient et des modifications devraient également être apportées aux règlements généraux, ceci dans le but d'atteindre de plus en plus adéquatement le triple objectif que la Fédération s'est fixé : regrouper et soutenir ses associations, dispenser des formations et des activités d'éducation populaire, défendre les droits des familles monoparentales et recomposées et les représenter auprès du gouvernement et de la population en général.

Au plan des dossiers touchant la défense des droits, le travail amorcé en vue de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires famille ainsi que de l'action communautaire autonome fait toujours partie de nos priorités. Les dossiers concernant les pensions alimentaires, la fiscalité, la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 et la Coalition sur les bas prix continueront à être menés de front et avec toute l'énergie dont nous sommes capables. Toutefois, le contexte de plus en plus restrictif dans lequel les organismes locaux, régionaux et nationaux ont à exer-

cer leur mission rend leur tâche difficile. Il semble que la reconnaissance par l'État de l'apport essentiel et de la spécificité des organismes d'action communautaire autonome pour la société québécoise soit encore loin d'être acquise.



Pourtant, il en va de la survie même de la démocratie que de permettre l'existence de lieux privilégiés où l'exercice d'une réelle citoyenneté puisse être rendue possible. Sans les efforts d'individus ayant identifié des problématiques communes et travaillant collectivement à trouver des solutions concrètes, notre société n'aurait pas connu l'évolution qu'elle a connue au cours des trente dernières années. La mise en place de programmes sociaux importants tels l'assurance maladie, l'aide sociale, les prêts et bourses étudiants, l'aide juridique, et des tonnes d'autres mesures que l'on a trop tendance à prendre pour acquises n'auraient sans doute jamais vu le jour si ce n'était des actions collectives menées par des personnes regroupées autour d'intérêts communs.

Les groupes d'action communautaire autonome, grâce à la spécificité de leur intervention et de leurs approches, ont permis la sauvegarde d'un espace et d'une culture démocratiques que nous devons absolument de préserver. Le fait de changer de millénaire permettrait-il que leur action soit enfin reconnue à sa juste valeur ? Verra-t-on enfin triompher les valeurs de justice sociale, d'équité et de solidarité humaine auxquelles nous aspirons depuis si longtemps ? C'est un souhait que je formule au nom de la FAFMRQ et de toutes les personnes qui y ont œuvré depuis 25 ans.

BULLETIN DE LIAISON

Équipe du Bulletin

Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Mise en page

Jean Lepage

Impression

Centre hospitalier Angrignon

Collaboration

Hélène Génier
Lucie Tétreault
FAFMRO

Centre de documentation
sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CDÉACF, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 101
Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone: (514) 876-1180

FAFMRO



8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
Télééc. : (514) 729-6746
Site : <http://www.cam.org/fafmrq>
Adresse : fafmrq@cam.org

Des rêves d'hier aux réalités de demain : 25 ans au service des familles

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

La FAFMRQ a d'abord vu le jour sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec. C'était il y a 25 ans, en septembre 1974, suite à un *Teach-in* qui s'était tenu un an plus tôt à Sherbrooke. L'événement regroupait des parents uniques de 27 associations et soulevait les diverses réalités entourant la monoparentalité. Les nombreux problèmes soulevés au cours de cette rencontre menèrent à la création d'un comité provisoire dont le mandat était de mettre sur pied une organisation provinciale en vue

décide d'inclure également dans son mandat la défense des intérêts des familles recomposées.

On serait porté à croire que les problématiques vécues alors étaient passablement différentes de celles d'aujourd'hui. Pourtant, en lisant les textes des conférenciers invités dans le cadre du *Teach-in* de 1973 et les comptes-rendus des ateliers de discussion, il est étonnant de constater à quel point les familles faisaient face aux mêmes difficultés qu'aujourd'hui. On y soulevait notamment la nécessité de

doter le Québec d'une politique familiale qui respecte véritablement les besoins des familles, l'état de pauvreté dans lequel trop d'enfants se retrouvent suite à une séparation de leurs parents, le droit à un revenu minimum garanti, l'importance de créer des mesures adéquates entourant la fixation et la perception des pensions alimentaires

pour enfants et celle d'instaurer des services de garde accessibles à tous. Vingt-cinq années n'auront malheureusement pas suffi à enrayer totalement la pauvreté, l'isolement, la dis-

crimination et les préjugés entourant la monoparentalité. Cependant, les actions menées par la Fédération et les autres groupes de défense de droits ont certainement contribué à faire avancer les choses.

C'est en 1978-1979 que le Congrès d'orientation pose les premiers jalons de la régionalisation dont la première étape consiste à implanter des comités régionaux. Bien que les premières années d'existence de la Fédération furent abondamment consacrées à l'implantation d'une structure de base solide, il est étonnant de constater à quel point elle fut active dès le début, présentant déjà des mémoires sur des dossiers importants et participant activement aux diverses instances de concertation du mouvement communautaire. Par ailleurs, de nombreuses formations furent dispensées par la Fédération afin d'assurer une meilleure connaissance, chez ses membres, de l'ensemble des dossiers devant mener à une action politique.

En fait, les actions de la Fédération et de toutes celles et ceux qui y

(suite e page 9)

Les actions de la Fédération, au cours des 25 dernières années, sont à l'origine d'une foule de lois, de mesures et de programmes (...).

d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales. En 1995, face à la présence de plus en plus grande du phénomène de la recombinaison familiale, la Fédération

Dans ce numéro...

Une AGA appartenant à ses membres p. 2
par Lucie Tétreault

25 ans au service des familles p. 3
par Lorraine Desjardins

La fixation des pensions alimentaires p. 5
par Claudette Manguy

L'action communautaire autonome p. 6
par Lorraine Desjardins

La reconnaissance des organismes
communautaires famille p. 7
par Sylvie Lévesque

Marche mondiale des femmes p. 10
par Hélène Génier

Famille + Travail APPORT

Le programme **APPORT** offre aux familles à faible revenu :

- une aide financière mensuelle;
- une aide pour frais de garde de 3 \$ par jour (garderie à 5 \$);
- des versements anticipés du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde.

Pour en savoir plus

Communiquez avec votre centre local d'emploi pour obtenir le numéro sans frais du programme **APPORT** de votre région.

Ou

Communiquez avec le Bureau des renseignements et plaintes, aux numéros suivants :

- si vous habitez la région de Québec :
643-4721
- ailleurs au Québec, sans frais :
1 888 643-4721
- Internet : <http://mss.gouv.qc.ca>



La fixation des pensions alimentaires

par Claudette Mainguy, agente de développement

Apparue suite à la défiscalisation, la fixation de la pension alimentaire destinée aux enfants a l'avantage d'être prévisible, ce qui n'était pas le cas avant son apparition. C'est le gouvernement fédéral qui a parti le bal avec une table simple où l'on tenait compte du revenu du parent payeur seulement. Résolu à aller plus

Depuis leur mise en place, les tables québécoises s'indexent de plein droit le premier janvier de chaque année. Il en est de même pour les pensions déjà attribuées.

loin, le gouvernement du Québec déposait, quelques mois plus tard, ses propres tables, comportant plusieurs innovations.

La première fut de tenir compte des revenus des deux parents et de soustraire 9 000 \$ de chacun d'eux, ce montant étant celui fixé par le gouvernement pour couvrir les besoins essentiels. Plusieurs types de garde ont également été prévus afin de tenir compte le plus adéquatement possible des besoins des couples qui se séparent. Depuis leur mise en place, les tables québécoises s'indexent de plein droit le premier janvier de chaque année. Il en est de même pour les pensions déjà attribuées. Cette double indexation (table et pension) permet de maintenir l'équité apparente entre les parents payeurs puisque, à salaire et à conditions égales, la pension alimentaire est la même pour chacun.

Pour bien comprendre, supposons que Monsieur X gagne 30 000 \$ en 1999 au moment de la fixation de la pension qu'il devra verser. Selon les tables, sa pension alimentaire serait de 4 000 \$ par année. Si au premier janvier de l'an 2000, la pension versée par Monsieur X augmentait disons de 1 %, il devrait alors payer 4 040 \$ par année. Supposons maintenant que Monsieur Y, qui gagne aussi 30 000 \$, divorce en janvier 2000. Comme les tables sont elles aussi indexées, sa pension serait de 4 040 \$ par année, tout comme celle de Monsieur X. Il en résulte donc une équité apparente pour tous les parents payeurs. L'indexation des pensions déjà at-

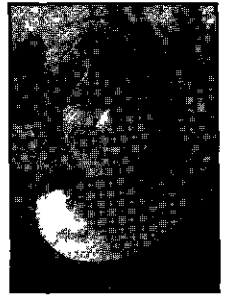
tribuées s'appuie sur l'hypothèse que les salaires aussi augmentent d'année en année ou d'une convention collective à l'autre, afin de couvrir, à tout le moins, l'augmentation du coût de la vie. D'ailleurs, toute réduction ou stagnation de salaire peut donner lieu à une révision de pension.

D'autre part, les groupes de pères, qui ne remettent pas en cause l'indexation des pensions déjà attribuées, s'indignent toutefois contre l'indexation des tables qu'ils considèrent comme illogique. Ainsi, disent-ils, à moyen et à long terme, si la situation ne change pas, tous les parents payeurs pourraient devoir déboursier 50 % de leur revenu à titre de pension alimentaire pour leurs enfants, soit le maximum prévu par la loi. Pour bien comprendre, reprenons l'exemple de tout à l'heure : en 1999, la table de fixation prévoyait une pension de 4 000 \$ pour un revenu de 30 000 \$. Afin d'accélé-

rer le processus, indexons fictivement les tables de 10 % par année. Quatorze ans plus tard, toutes les personnes gagnant 30 000 \$ par année auraient une pension de 15 000 \$ à payer, soit 50 % de leur revenu. C'est donc dire que, une fois l'impôt payé, il ne resterait pratiquement plus rien à la majorité des parents payeurs, ce qui est un non sens.

Comment corriger le problème ? Indexer la table et la déduction de base semble, à prime abord, être une solution simple et équitable. Comme la déduction de base de 9 000 \$ vise à s'assurer que les besoins essentiels de toutes personnes sont couverts et que celles qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu n'aient pas à payer de pension alimentaire, si on veut respecter ce principe, il serait normal d'indexer ce montant au coût de la vie. Peut-on enlever cette déduction de 9 000 \$ tout en respectant le principe des besoins essentiels ? C'est l'un des scénarios qui sont présentement à l'étude. Parmi les autres solutions, il y a également celle de calculer les pensions alimentaires en pourcentage du revenu plutôt qu'en chiffre, un peu comme pour les tables d'imposition.

Comme vous le voyez, ce n'est pas simple et le Comité de suivi sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants aura du pain sur la planche cet automne. Dites-vous bien, toutefois, que quelle que soit la solution retenue, elle devra d'abord tenir compte des besoins des enfants.



Des nouvelles de l'action communautaire autonome

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

La dernière fois que nous avons parlé de l'action communautaire autonome dans les pages de ce Bulletin, nous avons souligné les nombreux défis auxquels ses représentantes et représentants auraient à faire face dans le cadre de leurs négociations avec le gouvernement en vue de l'élaboration d'une politique de reconnaissance et de financement. Depuis, un certain nombre de choses se sont passées et il y a effectivement eu quelques défis à relever. À l'heure actuelle, il semble que ce soit encore sur l'objet même de la politique gouvernementale que les désaccords entre l'État et les tenants de l'action communautaire autonome surviennent.

Un bref rappel

Depuis 10 ans, le mouvement communautaire autonome revendique auprès du gouvernement que la spécificité de son action soit reconnue dans les faits et qu'un

La bataille menée actuellement par le mouvement communautaire autonome est cruciale et ne s'articule pas qu'autour de considérations purement philosophiques.

financement adéquat et récurrent soit octroyé aux organismes afin de leur permettre de poursuivre leur mission de transformation sociale. Rappelons que c'est en 1995 que fut créé le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) assorti d'un fonds spécial devant provenir de 5% des revenus nets des casinos. Suite à la création du SACA, un comité aviseur composé des représentantes et représentants de l'action communautaire autonome est

mis sur pied afin de s'assurer que les intérêts du milieu soient défendus et respectés dans le cadre de l'élaboration d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement. La démarche gouvernementale en vue de l'élaboration de cette politique est dévoilée en janvier 1998 et prévoit, dans son échéancier, le dépôt d'un projet de politique pour novembre 1999.

Les enjeux de la politique

Pour certains, les enjeux entourant la future politique gouvernementale de reconnaissance et de financement ne sont pas toujours évidents. Pour un organisme qui voit sa survie menacée par des possibilités de financement de plus en plus rares, les questions existentielles ont parfois tendance à passer au second plan. Cependant, la bataille menée actuellement par le mouvement communautaire autonome à l'égard du respect de l'autonomie des groupes et du respect de leur mission de transformation sociale est cruciale et ne s'articule pas qu'autour de considérations purement philosophiques. Dans un contexte où l'État, dans ses priorités de financement, tend davantage à miser sur l'aspect de prestation de services et à insérer l'action des organismes dans un cadre purement utilitaire, il est d'une extrême importance que certaines questions de fond soient débattues.

Une politique qui reconnaîtrait simplement les organismes comme des exécutants de mandats reçus par l'État et qui s'occuperait de les financer que dans la mesure où ils remplissent ces mandats, occulterait du même coup tout l'aspect qui touche leur mission d'agents de transformation sociale. Les organismes qui se

réclament de l'action communautaire autonome font bien plus que dispenser des services utilitaires à leurs membres ou intervenir sur des problématiques particulières. Ils ont développé des pratiques, des approches et une culture démocratique qui leur sont propres et qui valent certainement la peine d'être préservées dans le but de permettre un exercice de la citoyenneté qui aille plus loin que le simple fait de faire un X sur un bulletin de vote.

Un automne chaud à souhait !

Afin de permettre aux groupes de mieux s'approprier les enjeux entourant le dépôt imminent de la future politique gouvernementale de reconnaissance et de financement, le Comité aviseur a conçu un plan de sensibilisation et de mobilisation dont les activités se tiendront cet automne. La phase I de ce plan comprend la parution d'un bulletin spécial sur les enjeux de la reconnaissance et du financement, un certain nombre d'actions stratégiques ainsi qu'une tournée régionale de formation sur les enjeux de la politique. La phase II prévoit elle aussi diverses activités et manifestations impliquant le mouvement communautaire autonome, dont la participation à la commission parlementaire qui suivra le dépôt du projet politique.

Tout un automne en perspective pour le mouvement communautaire autonome ! Il s'agit là d'une des pages les plus importantes jamais écrites dans l'histoire de ce mouvement puisqu'elle pourrait être l'aboutissement de revendications datant de 1989. " Nous reconnaissez-vous ? " avaient alors demandé au gouvernement du Québec les 1000 groupes populaires et communautaires autonomes présents à la manifestation du 30 octobre. La question est posée une nouvelle fois, 10 ans plus tard et, cette fois-ci, la réponse devrait être obtenue par écrit.

La reconnaissance et le financement des organismes : loin de la coupe aux lèvres

par Sylvie Lévesque, directrice générale

En octobre 1996, lors du *Forum sur l'économie et l'emploi*, le gouvernement québécois s'était engagé à mettre en place une politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires. Cet engagement s'inscrivait d'ailleurs dans la lignée

en avril 1999, lors du *Forum des partenaires familiaux*, à inscrire cette question parmi ses priorités stratégiques. Mme Léger faisait alors mention «(...) de l'importance de la contribution des organismes communautaires à la qualité de vie des nombreux milieux où ils évoluent». Elle

reconnaissait également que les organismes familiaux «font face régulièrement à des problèmes de survie dus à la précarité de la structure financière à laquelle ils ont accès». En conséquence, la ministre proposait la création d'un *Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires famille* et lui

Et pourtant, ce n'est pas d'hier que les organismes communautaires du secteur famille réclament une politique de reconnaissance et de financement.

des orientations du *Parti Québécois*, avant qu'il ne forme le gouvernement, qui s'engageait à «élaborer une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome et à assurer un financement mieux adapté au rôle des organismes populaires et communautaires autonomes». Le *ministère de la Famille et de l'Enfance*, créé en juillet 1997, avait réitéré cet engagement plus spécifiquement pour les organismes communautaires du secteur famille. Malheureusement, ce dossier nous montre encore une fois... qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Un peu d'histoire...

Et pourtant, ce n'est pas d'hier que les organismes communautaires du secteur famille réclament une politique de reconnaissance et de financement. Des représentations ont été faites à maintes reprises, dont plus récemment auprès de l'actuelle ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Mme Nicole Léger.

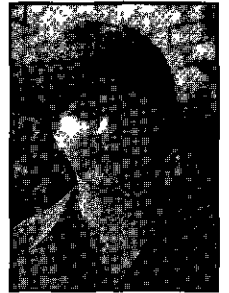
Cette dernière s'engageait d'ailleurs,

confiait le mandat «de considérer la problématique de la reconnaissance et du soutien financier des organismes communautaires famille». La ministre identifiait alors divers points de repère devant permettre de développer des hypothèses relatives au cadre éventuel de reconnaissance et de financement des organismes, dont notamment l'identification des besoins financiers d'un organisme, tant pour son fonctionnement de base que pour ses projets.

Quelques semaines plus tard, la ministre confiait au *Groupe de travail*, en plus de son mandat d'origine, un mandat ponctuel : celui de donner son avis sur les critères d'octroi d'un fonds de 500 000 \$ destiné aux organismes communautaires famille. Ce n'est pas sans appréhensions que les membres du groupe de travail ont accepté ce mandat additionnel, craignant par là que le ministère ne traduise ces orientations ponctuelles en points de repères dans le cadre d'une éventuelle politique de reconnaissance.

Qu'est-ce qu'on veut?

C'est donc avec un double mandat, celui de définir un cadre de reconnaissance et de financement des organismes familiaux et aussi de proposer des critères d'octroi du fonds de 500 000 \$, que le *Groupe de travail* a amorcé ses travaux. De prime abord, les participants ont convenu de proposer une politique qui réaffirme l'importance d'offrir un financement de base aux organismes. En effet, le financement par projet



Les membres du groupe de travail

- Madame Lucie Tétreault, présidente
- Madame Sylvie Lévesque
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Mme Guylaine Sirard
Association des haltes-garderies de Montréal
- Madame Marie Rhéaume
Fédération des Unions de familles
- Madame Carol Gélinas
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal
- Monsieur Yves Lajoie
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
- Madame Carole Lavallée
Centre québécois de ressources à la petite enfance
- Monsieur Ghislain Prud'homme
Confédération des organismes familiaux du Québec
- Madame Line Lévesque
Regroupement Naissance-Renaissance
- Madame Nathalie Perreault
Table régionale des organismes Familles de Lanaudière
- Madame Andrée Morin
Madame Anne O'Sullivan
Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Madame Céline Carrier
Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec

comporte de nombreux inconvénients pour les organismes familiaux : énergie investie pour rédiger les demandes qui n'offrent que du financement ponctuel; gestion et supervision «à bout de bras» de projets spéciaux sans soutien de base aux structures existantes de l'organisme; etc. Une telle politique de financement des organismes familiaux nécessiterait, selon le *Groupe de travail*, une injection budgétaire substantielle de la part du Gouvernement du Québec.

Des critères... pour 500 000 \$

Après avoir fait ces constats préliminaires, les membres du *Groupe de travail* ont convenu d'appliquer ces mêmes considérations pour l'octroi du 500 000 \$. Le *Groupe de travail* a donc suggéré de répartir ce budget également entre tous les organismes selon les critères suivants :

1000 \$ pour les organismes locaux, 5000 \$ pour les organismes régionaux et 10 000 \$ pour les regroupements provinciaux. Le *Groupe de travail* souhaitait ainsi éviter aux organismes familiaux de mettre sur pied, encore une fois, des projets spécifiques en plus de leurs activités régulières. Cette position du *Groupe de travail* a recueilli l'unanimité des membres et a été signifiée à la ministre.

Des craintes fondées ?

La ministre n'a malheureusement pas tenu compte de l'essentiel des recommandations émises. Dans une lettre acheminée récemment au *Groupe de travail*, Mme Léger affirme vouloir octroyer la somme de 500 000 \$ sur la base de l'analyse des projets ponctuels qui lui seront présentés. Évidemment, cette position a grandement déçu les membres

du *Groupe de travail*. Cependant, les représentants des organismes communautaires famille du *Groupe de travail* ont pris la décision de se recentrer sur leur mandat principal, celui de soumettre à la ministre, dès novembre 1999, des recommandations en ce qui a trait à la politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires autonomes du secteur famille. La lettre adressée par Mme Léger confirmait d'ailleurs ce volet du mandat du *Groupe de travail*. Les représentants ont cependant émis des souhaits : que le montant temporairement alloué aux organismes du secteur famille (500 000 \$) soit augmenté et que la ministre tienne compte des recommandations émises...

C'est un dossier à suivre!

Dans le prochain numéro...

Le prochain numéro du Bulletin de liaison portera entre autres sur les sujets suivants :

- L'organisation du colloque de la FAFMRQ sur la monoparentalité et la recombinaison familiale
- Les suites du dépôt du projet de politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome
- Les derniers préparatifs de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000
- Le suivi du dossier fiscalité / famille

Date de parution : janvier 2000

BULLETIN DE LIAISON

Abonnez-vous au Bulletin de liaison

15 \$ pour trois parutions, incluant les frais de poste et les taxes

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Tél. : _____

Veillez envoyer votre chèque ou mandat poste à l'ordre de la FAFMRQ à :
FAFMRQ
8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9

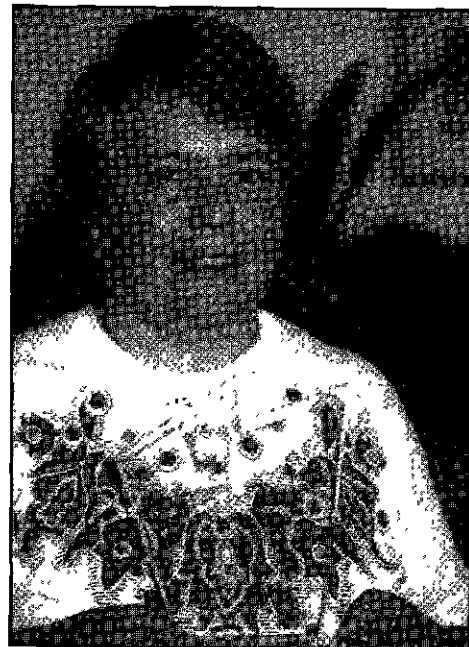
25 ans au service des familles (suite de la page 3)

ont œuvré au cours des 25 dernières années, sont à l'origine d'une foule de lois, de mesures et de programmes, qui, sans leurs efforts et leur action concertée, n'auraient sans doute pas vu le jour. On n'a qu'à penser à la médiation familiale, à la fixation et à la perception automatique des pensions alimentaires, à la réforme de la fiscalité et à la Loi sur le divorce qui étaient déjà des dossiers sur lesquels travaillait la Fédération dès le départ. Les actions de la FAFMRQ se sont donc inscrites dans le même cadre que celles d'un mouvement plus vaste de transformation sociale et d'expression de la citoyenneté instauré par de nombreux groupes populaires et individus au cours des trois dernières décennies. À ce titre, elle s'est fait connaître et reconnaître comme un véritable agent de changement social et continue à le faire encore aujourd'hui.

Mais les défis auxquels font face les actions collectives qui remettent en question les injustices et les iniquités sont de plus en plus nombreux et tenaces, et ce, malgré le fait que nous soyons sur le point de changer de millénaire. La pauvreté, loin de se résorber, gagne davantage de terrain et affecte de plus en plus d'individus. Où serons-nous dans 25 ans d'ici ? Aurons-nous enfin solutionné l'ensemble des problèmes qui empêchent une redistribution équitable des richesses ? Aurons-nous convaincu nos gouvernements de prioriser sur les valeurs sociales plutôt que sur les seules valeurs économiques ? Quoiqu'il advienne d'ici là, il faudra poursuivre nos luttes un jour et une victoire à la fois, toujours dans l'espoir qu'elles finiront bien par porter fruits.

Prix Idola Saint-Jean

C'est en grand nombre et avec beaucoup de fierté que nous avons assisté, le 28 mai dernier, à la remise du Prix Idola Saint-Jean. C'est de plus avec un enthousiasme certain puisque la candidate proposée par la FAFMRQ en était la récipiendaire. C'est donc **Ruth Rose** qui s'est vue décerner ce prix honorifique par la Fédération des femmes du Québec. Madame Rose travaille avec plusieurs organismes de femmes dont la FAFMRQ depuis de nombreuses années. Professeure au département des sciences économiques de l'UQAM, son expertise sur les nombreux dossiers, surtout ceux où il y a des chiffres, sa générosité et son engagement nous ont été et nous sont toujours précieux. Félicitations et merci Ruth !



Supportez nos efforts...

en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin

Table des tarifs

Format carte professionnelle : 25,00 \$

1/4 de page : 50,00 \$

1/2 page : 100,00 \$

1 page : 200,00 \$

Marche mondiale des femmes en l'an 2000

par *Hélène Génier, agente de projet*

Il reste un peu plus d'un an avant la tenue de l'ambitieux projet de la Fédération des femmes du Québec de regrouper des femmes de tous les coins du monde pour dénoncer leur pauvreté et la violence à leur endroit. Pour tout vous dire, ce sont 2169 groupes répartis dans 135 pays qui sont, en ce moment, impliqués dans ce projet, et d'autres s'ajouteront sans doute au cours des prochains mois. Le point culminant de toute une série d'actions, tant locales, régionales que nationales, sera le 17 octobre 2000, Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté, lors d'un grand rassemblement à New York devant l'ONU. Étant donné que nous ne pourrons toutes nous y rendre, des gestes symboliques, des événements et

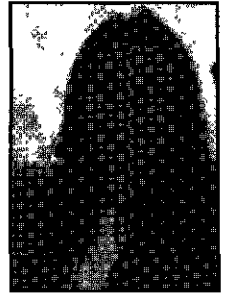
des activités auront lieu partout sur la planète cette même journée en signe de solidarité et d'appui.

La FFQ chapeaute l'ensemble du projet via deux volets distincts. Un premier volet international consiste à faire en sorte que le projet devienne un événement mondial. À cette fin, une première rencontre internationale a eu lieu en octobre 1998. Elle a permis aux déléguées venues de 65 pays de définir les revendications que nous porterons toutes ensemble comme toile de fond. Le deuxième volet est national. Ici comme ailleurs dans le monde, on se réunit en coalitions pour définir les revendications plus proches de nos réalités, soit celles qu'on adressera à nos gouvernements respectifs (provincial et fédéral en ce qui nous concerne).

Au niveau provincial et au fédéral

Depuis plusieurs mois déjà, la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes travaille à l'élaboration des revendications et des actions pour la Marche québécoise. Au total, une centaine de représentantes du mouvement des femmes en font partie. Notons que, en plus des organismes présents en 1995 pour l'organisation de la Marche du Pain et des Roses, l'ajout des organismes préoccupés par la violence faite aux femmes ainsi qu'une représentation beaucoup plus importante des réseaux de

lesbiennes, de communautés culturelles, de jeunes femmes, etc. Bref, un bel ensemble dont la FAFMRQ fait partie.



Hélène Génier

La Coalition s'est d'abord donné des critères pour le choix des revendications pour améliorer la condition des femmes. L'un de ces critères est que chaque femme devrait se reconnaître dans au moins l'une des revendications. Il y a de grandes chances pour que cela soit votre cas puisque les choix que vous avez faits lors de la consultation faite auprès des membres de la FAFMRQ ont été retenus. Sur le thème de la lutte à la pauvreté, des demandes concernant les allocations familiales, le logement social, l'emploi et l'adoption d'une loi cadre pour éliminer la pauvreté ont été adoptées le 15 juin dernier. Des revendications concernant l'aide sociale, la redistribution de la richesse, la protection du travail en domicile privé, la reconnaissance du travail des femmes auprès des enfants ont aussi été adoptées. Les revendications des femmes autochtones sont à venir et une proposition sur le respect des travailleuses du sexe fait présentement l'objet d'une consultation. Côté violence, les revendications comportent notamment des campagnes de sensibilisation, des services adéquats et la défense des droits des lesbiennes. Vous avez l'impression d'une liste d'épicerie ? En tout cas, il y a ici suffisamment d'ingrédients pour composer un beau menu et peut-être un jour se faire un festin ! Quant au cahier des revendications québécoises, il est déjà en préparation. Il s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'éducation populaire et renfermera toute l'information nécessaire sur les demandes. Il devrait être disponible d'ici la fin de l'année.



Vous avez également émis, lors de la consultation, vos priorités quant aux revendications qui réfèrent au gouvernement fédéral. Les discussions sont en cours avec nos consœurs canadiennes à ce sujet. La Coalition les adoptera à l'automne.

Au niveau régional

Un autre important critère est, bien sûr, de faire des gains à plus ou moins long terme, et pour cela, il faudra être nombreuses, tant *en route vers* la Marche que *sur la route* en train de marcher. Il faudra donc en parler et, pour ce faire, il y aura des rendez-vous. Si je m'attarde à raconter de qui s'en vient chez nous, c'est que la Marche québécoise prendra racine en premier lieu chez vous. Avis à celles qui ont le pouce vert, on ajoute des fines herbes au menu... En 1995, vous vous souvenez ? Les marcheuses réunies en trois contingents convergeaient toutes vers le même point : le Parlement de Québec. Cette fois-ci, ce seront des marches différentes. Elles

Une série d'actions sont au programme et le tout commence par l'incontournable 8 mars (...).

pourront être à relais, en contingents, petits ou grands, ou prendre d'autres formes. Elles se dérouleront simultanément dans toutes les régions du Québec. De plus, elles seront aux couleurs et aux goûts qui leur sont propres, accompagnées d'activités à leur convenance. Bref, chaque région sera partie prenante de ses réalisations et en ira de sa façon de faire. Le rendez-vous pour se retrouver ensemble est à Montréal, lors d'un grand rassemblement, où toutes et tous sont conviés à venir manifester leur appui à la Marche.

Les hommes pourront participer de diverses façons à ce grand projet, en manifestant publiquement leur appui aux revendications, en accompagnant les

marcheuses, tout en privilégiant en avant plan les femmes, en les soutenant dans leurs actions et en étant présents aux activités. Reste que la Coalition a réitéré, comme en 1995, que la coordination, l'organisation et le leadership des marches et des événements incomberont aux femmes uniquement car, après tout, c'est la Marche des femmes et on la veut à notre image.

Au programme

Une série d'actions sont au programme et le tout commence par l'incontournable 8 mars, soulignant le lancement officiel de la Marche mondiale ainsi que la campagne des cartes d'appui aux revendications, qui sera suivi d'autres dates significatives. En plus du 8 mars, notez les dates suivantes à votre agenda 2000 : le 1^{er} mai, le 4 juin (en rappel de la Marche du Pain et des Roses) et peut-être aussi le 25 septembre, Journée contre la violence proposée comme autre date clé au calendrier. Vous pensez à de nouvelles chaussures ? Il vous reste un an pour profiter des spéciaux puisque le départ – en fait, il serait plus juste de parler de *départs* au pluriel – sont prévus pour le 9 octobre 2000. Les marcheuses sont convoquées sur la route du 9 au 13 octobre. Le 14 octobre, c'est le fameux rassemblement à Montréal qui nous attend, et, le len-

demain, un rendez-vous avec nos consœurs à Ottawa. Peut-être commencez-vous à penser à des vacances automnales ou à des congés ? Quoiqu'il en soit, si le projet vous intéresse et que vous désirez y mettre votre grain de sel, les comités régionaux sont en place. Comme vous pouvez le constater, les préparatifs de la Marche vont bon train !

À l'international

Les délégations des divers pays participants seront présentes au rassemblement du 17 octobre 2000 à l'ONU. À cette occasion, il y aura le dépôt de toutes les cartes d'appui du monde aux revendications. En passant, on vise des millions de signatures ! Nous aurons, d'ici janvier prochain, le contenu com-

mun qui devra apparaître sur les cartes que les groupes auront à confectionner. Les femmes du Québec ont émis l'idée de proposer l'installation d'une œuvre artistique collective pour cet événement. Le cahier des revendications du volet international de la Marche mondiale en l'an 2000 est prêt et présentement en vente au coût de 3,00 \$. Un document sur les droits des lesbiennes est également en circulation. Il contient un coupon réponse pour appuyer une revendication qui n'a pas fait l'unanimité de tous les pays. Elle dit simplement « que toutes les personnes doivent avoir les mêmes droits, et ce, indépendamment de leur orientation sexuelle ».

Un thème musical est également en préparation. Nous marcherons sur un même air mais nous aurons plusieurs chansons. On pourra composer nos propres paroles; une belle activité en perspective pour le 8 mars ! Les cassettes seront disponibles d'ici janvier 2000. Autre nouvelle : après bien des recherches, c'est finalement le slogan « 2000 bonnes raisons de marcher » qui a été choisi pour la Marche mondiale, avec l'ajout cependant de deux points afin que chaque pays puisse y inscrire son slogan national. À titre d'exemple, le slogan du Burkina Faso est « 2000 bonnes raisons de marcher : *Djii, suuma, neema* » (eau, nourriture, plénitude).

L'organisation de la Marche mondiale implique de la concertation. Cet automne donnera lieu à la première réunion de travail, à Montréal, du Comité de liaison international qui est composé de 40 représentantes de tous les coins du monde. Certaines régions du monde ont déjà ~~annoncé leur~~ propre rendez-vous. Par exemple, un rassemblement européen est prévu à Bruxelles le 14 octobre 2000. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet suscite des tonnes d'enthousiasme !

Pour plus d'information concernant la Marche québécoise, vous pouvez vous adresser à l'équipe de la FFQ au (514) 876-0166. En ce qui concerne le volet international, vous pouvez communiquer avec l'équipe de la Marche mondiale au (514) 395-1196, ou consulter le site web www.ffq.qc.ca

Depuis toujours les femmes dérangent



Laure Gaudreault,
militante pour les droits syndicaux
et l'égalité des femmes.

Le combat des enseignantes de la CEQ pour l'équité salariale est une lutte pour le droit à l'égalité.

C'est aussi la lutte des secrétaires, des orthophonistes, des infirmières, des surveillantes, des préposées aux services de garde, des techniciennes. Elle est menée contre l'injustice et la discrimination, qu'elles soient subies par des femmes, des jeunes ou... des hommes qui occupent des fonctions majoritairement occupées par des femmes.

L'équité salariale, c'est la lutte de toutes les Québécoises d'aujourd'hui. Et celle de beaucoup de Québécois.



Mme Sylvie Chénard
Responsable
Centre de documentation en éducation
des adultes et condition féminine
Maison Parent-Roback (CDEACF)
110 rue Sainte-Thérèse bureau 101
Montréal QC H2Y 1E6

3/6
123(A)

POSTE MAIL

Société canadienne des postes

Envoi de Poste
de Publications

1456652